Séance du 19 juin 2026 à 19h00
Au chalet de Grange Neuve

Sous la Présidence de M. François Hutter, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2025 et vote.
6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 34/2026 relatif aux comptes 2025 et vote.
7. Divers et propositions individuelles.
8. Appel de sortie et encaissement des amendes.
9. Repas au Chalet de Grange Neuve.

M. le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Appel d'entrée

Mme Ariane Vittet, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 42 conseillères et conseillers sont présents, 1 arrivée tardive, M. Sébastien Delay, et 3 excusés, Mme Joëlle Lovey, M. Steve Deriaz et M. Benjamin Deriaz.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure Mme Ariane Vittet.

3. Communications du Bureau

M. le Président explique que la disposition de la salle n'est pas ordinaire et qu'elle est due aux nouvelles normes de sécurité, il est possible d'être au maximum 50 personnes avec le serveur dans cette salle. Impossible de disposer les tables devant la porte de sortie comme habituellement.

Il remercie les personnes qui ont œuvrés durant les dernières votations.

Au nom du Conseil, il remercie la Municipale sortante, Mme Fabienne Liechti, pour son mandat et lui remet une bouteille et un bouquet de fleurs.

Mme Fabienne Liechti remercie l'assemblée, ses collègues de Municipalité, les employés communaux, M. Quentin Zehnder, M. Eddy Guignard, son mari pour la confiance qu'on lui a accordée et le soutien durant les 5 ans. Elle espère que la prochaine législature sera plus stable et souhaite une bonne et agréable législature.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic annonce :

Gare Six-Fontaine : la participation au passage inférieur de Six-Fontaines est passé de plus de frs 160'000.- à zéro. Il reste encore un petit différent pour des potelets amovibles sous le passage de 4 m de large par 2,6 m de haut qui embête encore et qui pourrait se régler par une signalisation adéquate.

Employé communal : M. Gianfranco Sonzogni a recommencé à travailler à 50%.

PACom : deux rendez-vous sont fixés cet été à Lausanne avec la DGIP et la DGTL.

Alpages communaux : le dossier d'amélioration des alpages étapes 3 est terminé. Ils attendent le décompte final de Montanum pour l'envoyer à la DGAV et toucher le solde des subventions.

Sapin Président : à fin décembre 2025, le sapin Président de la forêt de la Limasse a été cassé par une très forte bise, à plus de 20 m de haut, affaibli par un chancre. Le 22 mai dernier, la coupe à trois mètres de haut du solde du sapin Président a eu lieu en présence de l'inspecteur et des gardes forestiers de l'arrondissement, de l'entreprise Montandon et d'une délégation de la municipalité. Un ours sera taillé dans les trois mètres restants et une fête sera organisée en octobre, avec la population, pour admirer l'ours taillé dans ces trois mètres du Président sortant et choisir le nouveau Président.

Chalets d'alpage : aujourd'hui, mis à part le chalet de Praz Mincin, l'ensemble des chalets ont été visités par un inspecteur feu, un fumiste et un ramoneur accompagnés de M. Louis Molnar, dans le but d'une évaluation des risques et des mesures à prendre dans nos chalets d'alpage. Nous attendons ces rapports.

Sentier handicap : l'Association pour le sentier handicap a été reprise. Ils vont, courant septembre, relancer et faire un appel à l'ensemble du village pour demander si des personnes sont intéressées à rejoindre l'Association ou de donner un coup de main..

Bâtiment communal : le bâtiment de la voirie est hors d'eau, le lattage, contre lattage et tuiles doivent encore être posés. La peinture des façades reste à faire.

CVE : dès le 1er août prochain, le centre de vie enfantine sera sous la responsabilité de la commune de Ste-Croix. Des séances de contacts, d'information et de mise à niveau ont eu lieu entre le nouveau service Jeunesse et cohésion sociale de Ste-croix, les employées et les parents. Le contrat de prestation et la convention entre les communes est en cours d'élaboration. Le fonctionnement politique sera du même ordre que l'entente scolaire.

5. Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2024 et vote

M. le Président donne la parole à Mme Carmen Perusset de la commission, pour la lecture de son rapport. Il propose le déroulement suivant : la Présidente de la Cogest fait lecture jusqu'à la première observation, la municipalité propose sa réponse, la Présidente accepte ou pas la réponse, ainsi de suite jusqu'à la fin. La proposition est acceptée.

Observation n° 1 : la Cogest remercie et accepte la réponse.

Observation n° 2 : la Cogest remercie et accepte la réponse.

Observation n° 3 : la Cogest remercie et accepte la réponse.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport.

La parole n'est pas demandée, il clôt la discussion.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion administrative portant sur l'exercice 2025
- De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat

Il passe au vote.

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 34/2026 relatif au compte 2025 et vote

M. le Président donne la parole à M. Gilles Clémence, Président de la commission des finances, pour la lecture de son rapport.

M. Hurni remercie la commission financière pour son rapport complet et demande des informations complémentaires concernant la gravière. Est-ce qu'ils peuvent s'engager pour les prochaines années afin que cela ne dure pas 35 ans.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas possible d'avoir un engagement formel, mais par contre il y a des contraintes avec le Canton. Cela dépendant vraiment du marché, le volume sera plutôt d'environ 50'000 m3, ça durera un peu plus longtemps. Le gravier n'est pas de très bonne qualité. Ils doivent le mélanger avec le gravier de Valeyres-sous-Rances afin de pouvoir obtenir un ciment de bonne qualité.

La parole n'est plus demandée, M. le Président explique qu'il ouvrira la parole sur chaque chapitre et sur l'ensemble avant de passer au vote.

1. **Administration générale**
 CHF 1'053'940.50 en charges CHF 258'423.70 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée

2. **Finances**
CHF 678'095.14 en charges CHF 4'896'461.85 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

3. **Domaines et bâtiments**
CHF 1'684'738.32 en charges CHF 1'434'506.57 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

4. **Travaux**
CHF 1'201'979.30 en charges CHF 462'923.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

5. **Instruction publique et cultes**
CHF 2'118'956.46 en charges CHF 1'211'242.38 en revenus

La discussion est ouverte., la parole n'est pas demandée.

6. **Police**
CHF 299'028.55 en charges CHF 18'804.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. **Sécurité sociale**
CHF 1'234'948.10 en charges CHF 0.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

M. le Président donne le total de CHF 8'271'686.37 de charges et CHF 8'282'361.50 de revenus soit un excédent de revenus de CHF 10'675.13 et ouvre la discussion sur l'ensemble.

La parole n'est pas demandée. M. le Président clôt la discussion et soumet au vote les conclusions du rapport à savoir :

- d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025 et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Les conclusions du préavis no 34/2026 sont acceptées à une large majorité (1 avis contraire).

7. Divers et propositions individuelles

M. le Syndic remercie l'Assemblée pour sa confiance, le Président et la Secrétaire du Conseil pour son travail, ses collègues pour leur engagement et leur présence, et ils vont organiser un

souper pour remercier Mme Fabienne Liechti, pour son engagement tout au long de cette législature.

M. Gilles Clémence veut apporter quelques informations complémentaires concernant la gravière. Il explique que Cand Landi a décidé d'exploiter la gravière, qu'ils ont dû mettre une certaine somme sur un compte bloqué afin de pouvoir, au moment où ils ne pourraient plus exploiter la gravière, avoir les moyens de remettre en ordre le terrain.

M. Raphael Buache remercie le bureau et la Municipalité pour la nouvelle façon de nommer les commissions pour la prochaine législature.

8. Appel de sortie et encaissement des amendes

M. le Président remercie l'assemblée du lui avoir fait confiance durant cette année et souhaite que la prochaine présidence prenne autant de plaisir.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie : 42 conseillères et conseillers sont présents, 3 sont excusés.

9. Repas au Chalet de Grange Neuve.

M. le Président lève la séance à 20h00.

Le Président : La Secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE BAULMES CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

François Hutter Ariane Vittet